



UNION GYMNIQUE DE MONTELLIMAR

Création en 1959, J.O. du 10 décembre 1959 N° 2464

Agrément D.D.J.S. N° 26 S 9 du 18 avril 1966

Affiliée à la F.S.C.F et à l'U.F.O.LE.P.

Affiliée à l'O.T.S.

REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

Administration :

- La période d'essai s'étend au mois de septembre, passé ce délai la cotisation est due.
- Les remboursements de cotisation suite au cours d'essais se feront sur demande écrite avant le 15 octobre, passé ce délai la cotisation sera due.

Pendant l'activité :

1. La tenue :

- Il est demandé au pratiquant de respecter les horaires indiqués en début d'année ou le cas échéant par leurs moniteurs.
- Une tenue de sport adaptée, les cheveux attachés, aucun bijou, et une gourde identifiée.
- **Le prêt de la tenue de compétition se fera contre la remise d'un chèque de caution de 100 €.**
Le chèque sera restitué au retour de la tenue, si son état est jugé convenable (absence d'accro, pas de décoloration, etc...)

2. L'attitude :

- Il est exigé que chaque adhérent respecte l'autre, son moniteur et qu'il ait un langage approprié.
- Toute attitude pouvant mettre en danger soi-même ou autrui sera sanctionnée.
- La salle de sport doit rester un lieu neutre d'entraînement. Tous les différends entre les membres dû à une activité extérieure ne doit pas être source de conflit dans la salle.
- Tout engagement pris pour les compétitions doit être tenu. En cas de non-respect de cette consigne l'adhérent sera automatiquement **exclu de toute activité de compétition** et devra rembourser les frais d'inscription à la compétition.

3. Covid-19

- **Suivre les informations et les consignes données par le club ainsi que le respect des règles gouvernementale en vigueur.**
- **Nous prévenir en cas de suspicion de cas de Covid -19 dans votre entourage**
- **En aucun cas la responsabilité du club ne pourra être engagée en cas de contamination au Covid-19**

Avant et après l'activité :

- Il est demandé pour tous les adhérents de moins de 15 ans que les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants dans la salle pour des raisons de sécurité et afin de se tenir informés d'éventuel changement ou évènement à venir. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-respect de cette consigne.
- La présence de toute personne étrangère à l'association.

À découper et nous retourner

Droit à l'image

Je soussigné _____ autorise le club à utiliser l'image de mon enfant _____ à des fins de communication sur les supports suivants :

- Presse écrite
- Site internet
- Réseaux sociaux

Date :

Signature :



UNION GYMNIQUE DE MONTELIMAR

Création en 1959, J.O. du 10 décembre 1959 N° 2464

Agrément D.D.J.S. N° 26 S 9 du 18 avril 1966

Affiliée à la F.S.C.F et à l'U.F.O.L.E.P.

Affiliée à l'O.T.S.

INFORMATIONS LICENCES FSCF

Présentation rapide de la FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France est une fédération délégataire multi-activités. Par elle, nous pouvons organiser et amener nos adhérents à des rencontres ou compétition dans d'autres club.

La licence est donc **obligatoire** pour participer aux activités de la FSCF qui sont organisées à l'extérieur du club. Les enfants inscrits au club en tant que compétiteurs doivent prendre une **licence obligatoire COMPETITION ou ACTIVITES MULTIPLES**.

La prise de licence permet également de soutenir les fédérations et nous permet de mettre des jeunes en formation bénévole ou professionnelle.

Plusieurs types licences sont proposées :

- **Licence enfant – 6ans : 15.60 €**
- **Licence Compétition**, ne concernent qu'une seule activité (ex : gymnastique féminine) et donne accès aux compétitions et aux formations juges ou entraîneurs de cette discipline : **30.10 €**
- **Licence Activités multiples**, elle permet aux enfants de participer à plusieurs disciplines (que se soient pour des rencontres amicales ou compétitions) ainsi qu'aux formations de ces disciplines (recommandées si l'enfant souhaite par exemple suivre les rencontres de parkour et de gymnastique) : **30.10€**
- **Licence Loisir** : permet uniquement la pratique de la discipline au sein du club : **16.60€**

En plus de la licence, vous avez la possibilité de prendre une assurance complémentaire :

- **Mini : 1.90 €**
- **Midi : 3.75€**
- **Maxi : 5.50 €**

Les détails des assurances sont à retrouver sur notre site internet : www.uniongym-montelimar.com

Le paiement des licences se fera par **chèque uniquement** à l'ordre de : **UGM**.

Merci de spécifier au dos le nom-prénom de/des enfants concernés. Un chèque par famille est accepté.

À découper et nous retourner

NOM – PRENOM DE L'ENFANT : _____

Prise de licence :

- OUI NON

Choix de la licence

- Licence - 6ans Licence Loisir
 Licence Compétition Licence Activités Multiples

Assurances

- OUI NON
 MINI MIDI MAXI

Date :

Signature :